

PRÉFECTURE DE L'ILLE-ET-VILAINE

Secrétariat : VN  
Téléphone : 02 99 78 50 87  
Dossier N° 14010402  
N/Référence. VISP14-03-05  
(A rappeler dans toute correspondance  
transmise à la Commission de Sécurité)

---

## PROCES-VERBAL DE VISITE PERIODIQUE

SOUMIS A L'AVIS DE :  
DE LA SOUS-COMMISSION DEPARTEMENTALE DE SECURITE ERP-IGH

---

REUNION DU : **25 MARS 2014**

---

Etablissement : **SALLE POLYVALENTE**  
Adresse : **Lieu-dit VAUTREDON "Le Four à Chaux"**  
Commune : **35310 SAINT THURIAL**  
Objet : **Visite périodique**  
Référence : **VISP14-03-05**  
Code archivage : **E31900002-000- 0**

---

Maître d'ouvrage : -

Maître d'œuvre : -

Organisme de contrôle : -

Exploitant : -

Téléphone : -

---

Le groupe de visite, en application de l'article R 123-48 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), a procédé le **5 mars 2014** à la visite périodique de l'Etablissement.

### **A] REFERENCES :**

Les textes suivants, concernant LA SECURITE CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE, sont applicables à cet Etablissement et ont servi de référence lors de la visite :

- **CCH : Articles R 123-1 à R 123-55 – Articles R 152-6 et R 152-7**
- **Arrêté du 25 juin 1980 modifié**
- **Arrêté du 5 février 2007 modifié**
- **Arrêté du 21 juin 1982 modifié**

**B] HISTORIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT :**

Le 14/04/2009, la Commission de Sécurité émet un **AVIS FAVORABLE** à la poursuite de l'exploitation avec 9 prescriptions.

**C] DESCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT :**

L'établissement, isolé des tiers, comprend :

Au rez-de-chaussée : une salle de 150 m<sup>2</sup> avec scène intégrée, une salle de 50m<sup>2</sup>, une cuisine, des sanitaires et 1 local rangement. Le public peut évacuer le rez-de-chaussée par 3 sorties totalisant 6 unités de passage.

A l'étage : 2 salles de 50 m<sup>2</sup> chacune accessible par 2 escaliers, dont 1 extérieur de 1,20 m de largeur.

La cuisine et le local rangement sont isolés en locaux à risques moyens.  
L'alarme de type 4 et les extincteurs forment les moyens de secours.

La défense incendie est assurée par la rivière à proximité de l'établissement dont les berges sont accessibles.

**D] TRAVAUX REALISES :**

Rubrique sans objet pour la présente visite

**E] DOCUMENTS PRESENTES :**

- **dans le cadre de la VISITE PERIODIQUE**

Le registre de sécurité (article R 123-51)

Réf n°	Vérifications techniques	Date de la vérification	Organisme agréé (OA)	Technicien compétent (TC)	Date de l'entretien	Observation
a	<input type="checkbox"/> du système de désenfumage manuel (DF10)	14/01/2014	APAVE			
i	<input type="checkbox"/> Extincteurs portatifs (MS72-MS73)			EUROFEU	26/11/2013	
j	<input type="checkbox"/> Equipement d'alarme (MS 68-MS69-MS73) Type 4	14/01/2014	APAVE			
n	<input type="checkbox"/> Installation électrique (EL19)	14/01/2014	APAVE			1 observation
n1	<input type="checkbox"/> Installation éclairage normal et de sécurité (EL19 – EC14 – EC15)	14/01/2014	APAVE			
o	<input type="checkbox"/> Installation de gaz (GZ29-GZ30)	14/01/2014	APAVE			
p	<input type="checkbox"/> Installations de chauffage – ventilation (CH57-CH58))	24/02/2014		HERVAULT		
s	<input type="checkbox"/> Appareils de cuisson et installations de cuisine (GC21-GC22)	24/03/2014		Sté BROCELIANDE		
s1	<input type="checkbox"/> Circuit d'extraction des cuisines (GC21)	04/02/2014		ISS		

## **F] CONSTATS :**

Toutes les prescriptions de la dernière visite ont été prises à l'exception de la n° 09.06 : Régulariser les travaux du 1<sup>er</sup> étage en déposant un dossier pour avis auprès de la commission de sécurité (R 123-22). Les travaux ne modifient pas le niveau de sécurité de l'établissement et aucune résistance de la paroi n'est exigée.

Le foyer des jeunes possède une entrée/sortie vers l'extérieur et la 2<sup>ème</sup> issue donne vers l'escalier intérieur. Il n'est pas possible de déclencher l'alarme de l'étage. De plus, la porte intérieure du foyer des jeunes est généralement fermée à clé ce qui les oblige à faire le tour du bâtiment pour exécuter cette mission.

## **G] ANALYSE DE RISQUE :**

Rubrique sans objet pour la présente visite

## **H] CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT**

Type : L, N

Catégorie : 4ème

Effectif : 280

Locaux à sommeil : Non

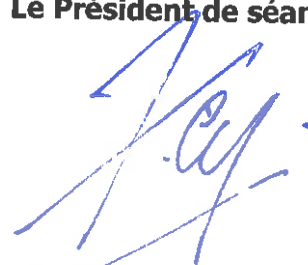
## **I] AVIS**

La commission de sécurité émet un **AVIS FAVORABLE** à la poursuite de l'exploitation de l'Etablissement.

La commission de sécurité propose de retenir les **prescriptions suivantes** :

- 14.1** Attester la levée des observations contenues dans les rapports de l'organisme agréé (R123-43).
- 14.2** Afficher les consignes de sécurité près de la centrale incendie et les ajouter dans la convention de location de ces salles (R123-48 – MS 47).
- 14.3** Ajouter un déclencheur manuel de l'alarme à l'étage (MS 65).
- 14.4** Transmettre pour avis de la commission de sécurité, la ou les solutions retenues pour l'évacuation de chaque niveau en tenant compte des différents types et situations de handicap (art R 123-48 et GN8).

**Le Président de séance,**



**Jean-Jacques FILY**